



P.P. CH-1951
Sion

Poste CH SA

Conseil national
Commission de l'économie et des
redevances
3003 Berne



Par courrier électronique :
gever@blw.admin.ch

Notre réf. SCA/GD/nnr
Votre réf. 15.479 n lv. pa. Bourgeois

Date 4 novembre 2020

**Consultation sur l'avant-projet visant à mettre en œuvre l'initiative parlementaire Bourgeois
« Stop au bradage ruineux du sucre ! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres de la CER

Nous vous remercions de nous avoir consultés sur l'avant-projet cité en marge et vous transmettons ci-dessous notre prise de position y relative.

Le Canton du Valais est plutôt favorable à la proposition de la minorité, soit :

- Contributions betteraves sucrières par OCCP : Fr. 2'100.- + Fr. 200.- si bio.
- Maintien des contributions OPD pour la réduction des herbicides, fongicides et insecticides.

Nous sommes également favorables à l'augmentation du taux de droits de douane.

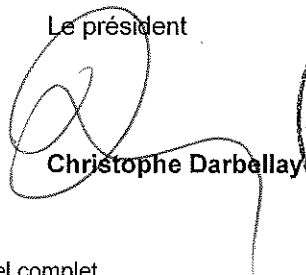
Il faut laisser du temps aux agriculteurs pour tester et adopter de nouvelles méthodes de cultures.

Les éléments de détail figurent dans le formulaire annexé.

En restant à votre disposition pour tout complément utile, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président


Christophe Darbellay



Le chancelier


Philipp Spörri

Annexe Formulaire officiel complet

Vernehmlassung zum Vorentwurf zur pa. Iv. 15.479 «Stopp dem ruinösen Preisdumping beim Zucker! Sicherung der inländischen Zuckerwirtschaft»

Consultation relative à l'avant-projet pour la mise en oeuvre de l'iv. pa. 15.479 « Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène »

Consultazione sull'attuazione dell'iv. pa. 15.479 «Basta svendere lo zucchero! Per la salvaguardia dell'economia indigena dello zucchero»

Organisation / Organisation / Organizzazione	Conseil d'Etat Canton du Valais
Adresse / Indirizzo	Palais du gouvernement Place de la Planta 1950 Sion
Datum, Unterschrift / Date et signature / Data e firma	22 octobre 2020

Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme an das Bundesamt für Landwirtschaft, Schwarzenburgstrasse 165, 3003 Bern oder elektronisch an gever@blw.admin.ch. **Sie erleichtern uns die Auswertung, wenn Sie uns Ihre Stellungnahme elektronisch als Word-Dokument zur Verfügung stellen. Vielen Dank.**

Merci d'envoyer votre prise de position, par courrier, à l'Office fédéral de l'agriculture, Schwarzenburgstrasse 165, 3003 Berne ou par courrier électronique à gever@blw.admin.ch. **Un envoi en format Word par courrier électronique facilitera grandement notre travail. D'avance, merci beaucoup.**

Vi invitiamo a inoltrare i vostri pareri all'Ufficio federale dell'agricoltura, Schwarzenburgstrasse 165, 3003 Berna oppure all'indirizzo di posta elettronica gever@blw.admin.ch. **Onde agevolare la valutazione dei pareri, vi invitiamo a trasmetterci elettronicamente i vostri commenti sotto forma di documento Word. Grazie.**

Allgemeine Bemerkungen / Remarques générales / Osservazioni generali:

Le Bas-valais s'inscrit dans une vision productive de la betterave sucrière avec d'excellents rendements et une collecte nouvellement centralisée et organisée à la gare d'Aigle. Certes, la culture ne concerne plus qu'une dizaine d'exploitations, principalement sur les communes de Vouvry, Collombey et Port Valais. Mais il y a plus de 80 ha de betteraves sucrières dont 16 ha sur le domaine des Barges. La production valaisanne correspond ainsi, en année normale, à 1'300 tonnes de sucre (240'000 tonnes en Suisse).

La récolte 2020 est en cours, avec une baisse attendue de 50% des rendements et des teneurs en sucre catastrophiques. Les dégâts causés par la jaunisse virale sont considérables dans le Chablais. L'interdiction de traitement des semences (néonicotinoïdes) date de 2 ans et il n'a pas été possible de maîtriser les attaques de pucerons.

Les betteraves contribuent à la diversité des cultures soutenues par le projet paysage Chablais et contribuent favorablement à la rotation.

En 2020, aucun agriculteur valaisan ne produisait des betteraves bio, tant il est difficile de maîtriser le désherbage et de lutter contre la pression des ravageurs. Actuellement, il n'existe pas de variété résistante sur le marché des semences.

Il faut laisser du temps aux agriculteurs pour tester et adopter de nouvelles méthodes de cultures.

Le Canton du Valais est donc plutôt favorable à la proposition de la minorité, soit :

- Contributions betteraves sucrières par OCCP : Fr. 2100.- + Fr. 200.- si bio.
- Maintien des contributions OPD pour la réduction des herbicides, fongicides et insecticides.

Nous sommes aussi favorables à l'augmentation du taux de droits de douane.

Les contributions selon l'OCCP ont pour objectif principal de soutenir une culture afin de garantir un certain autoapprovisionnement (soutien plutôt du marché). Dans l'OCCP, il n'y a, à ce jour, pas de contributions différenciées en fonction du mode de production. La proposition mise en consultation est donc une nouveauté.

Si nous voulons favoriser l'économie sucrière suisse, la proposition de la minorité est préférable, car elle permet de maintenir les surfaces et donne une incitation au bio.